Direction générale du personnel et de l'administration

Arrêté du 13 mars 2006 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire pour les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

NOR: EQUP0610711A

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi nº 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales et notamment son article 27 :

Vu l'ordonnance nº 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret nº 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret nº 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret nº 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret nº 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret nº 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer :

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la circulaire ministérielle du 2 août 2001 répartissant l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire prévue par le protocole Durafour au titre des 6^e et 7^e tranches,

Arrête:

Article 1er

La répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, est fixée dans l'annexe au présent arrêté, à effet du 17 mai 2005.

Article 2

L'arrêté du 18 mars 2005 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire pour les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement est abrogé.

Article 3

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 13 mars 2006.

Pour le ministre et par délégation : Par empêchement de la directrice générale du personnel et de l'administration : Le chef de mission des études et des rémunérations,

J. Le Dall

Annexe à l'arrêté du 13 mars 2006 portant répartition de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les services centraux et assimilés du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

NOM DU SERVICE	LIBELLÉ SERVICE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL PAR SERVICE	
		Emplois	Points	Emplois	Points	Emplois	Points	Total Emplois	Total points
Contrôle financier équipement	CF	2	60	1	15			3	75
Cabinet Equipement	Cabinet Equipement	1	23	3	45	1	10	5	78
Cabinet Tourisme	Cabinet Tourisme	2	57	1	15			3	72
Conseil général des ponts et chaussées-formation centrale	CGPC (form. centr.)	7	189	3	45	1	10	11	244
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT nº 1)	1	37					1	37
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT nº 5)	1	37					1	37
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT nº 7)	2	74					2	74
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT nº 8)	1	37					1	37
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT n ^o 10)	1	37					1	37
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT n ^o 11)	1	37	1	15			2	52
Conseil général des ponts et chaussées, mission d'inspection	CGPC (MIGT n ^o 12)	1	37					1	37
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les contructions publiques	CERTU	9	229	3	45			12	274
Conseil national des transports	CNT	1	37					1	37
Secrétariat général	SG	46	1 136	14	210	2	20	62	1 366
Direction générale du personnel et de l'administration	DGPA	76	2 125	38	570	10	100	124	2 795
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	DGUHC	61	1 598	13	195	2	20	76	1 813
Direction générale des routes	DGR	20	474	5	75	1	10	26	559
Direction du tourisme	DT	8	254	2	30			10	284
Direction de la sécurité et de la circulation routières	DSCR	16	396	5	75	1	10	22	481

Direction générale de la mer et des transports	DGMT	65	1 717	17	255	2	20	84	1 992
Service de défense et de sécurité	SDS	1	37					1	37
Inspection générale du travail des transports	IGTT			2	30			2	30
Direction régionale du travail des transports	DR-Nancy			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Marseille			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Bordeaux			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Toulouse			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Paris			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Rennes			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Lyon			2	30			2	30
Direction régionale du travail des transports	DR-Nantes			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Lille			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Dijon			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Châlons- en- Champagne			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Rouen			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR-Orléans			1	15			1	15
Direction régionale du travail des transports	DR- Montpellier			1	15			1	15
Mission interministérielle d'inspection du logement social	MIILOS	31	786					31	786
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés	STRMTG	1	37					1	37
Secrétariat général du Tunnel sous la Manche	SGTM	1	23					1	23
Total		356	9 474	123	1 845	20	200	499	11 519